

Proposition de fixation des cotisations annuelles

Proposition

L'Association cantonale appenzelloise de gymnastique demande à l'Assemblée des délégués de la Fédération suisse de gymnastique de réduire l'augmentation des cotisations annuelles proposée par la Fédération suisse de gymnastique et d'arrêter les cotisations aux niveaux suivants :

Catégories de membres	Cotisation FSG	CAS	Montant total
Adultes standard, dès 17 ans, avec droit de disputer des compétitions	CHF 56.-	CHF 3.-	CHF 59.-
Adultes light, dès 17 ans, sans droit de disputer des compétitions et des fêtes de gymnastique	CHF 30.-	CHF 3.-	CHF 33.-
Enfants et jeunes jusqu'à 16 ans	CHF 18.-	CHF 2.50	CHF 20.50
PluSport	CHF 10.-	CHF 3.-	CHF 13.-

Remarque : les comparaisons en pourcentage figurant dans cette motion se rapportent exclusivement à la cotisation à la FSG. Il n'est pas tenu compte de la prime de la Caisse d'assurance de sport CAS dans le calcul des pourcentages.

Contexte et comparaison des augmentations de cotisations

Voici ci-après un tableau résumé des cotisations FSG actuellement en vigueur, de la proposition de la FSG et de la proposition de l'ATV. Concernant la catégorie des adultes, la comparaison s'effectue avec la nouvelle catégorie des adultes standard, en partant du principe qu'elle correspond à l'affiliation actuelle des adultes.

Catégories	FSG aujourd'hui	Proposition FSG	Augmentation FSG	Proposition ATV	Augmentation ATV
Adultes standard	CHF 45.-	CHF 62.-	+37,8 %	CHF 56.-	+24,4 %
Enfants et jeunes	CHF 13.-	CHF 20.-	+48,1 %	CHF 18.-	+33,3 %
PluSport	CHF 10.-	CHF 20.-	+100 %	CHF 10.-	0 %
Adultes light	nouveau	CHF 32.-	Pas de comparaison	CHF 30.-	Pas de comparaison

La proposition de la FSG prévoit une augmentation de 37,8 % de la prime FSG pour les adultes standard, de 48,1 % pour les enfants et les jeunes et de 100 % pour PluSport. L'ATV contribue à une augmentation substantielle pour les adultes standard et pour les enfants et les jeunes, mais limite celle-ci à 24,4 % et 33,3 % respectivement. Par ailleurs, l'ATV demande de renoncer à une augmentation de la cotisation FSG pour la catégorie PluSport.

Raisonnement

Des cotisations plus modérées pour un effet financièrement comparable

L'analyse de l'ATV montre qu'il est possible d'atteindre pratiquement le même objectif financier avec une clé de répartition modifiée et réaliste des membres des catégories adultes standard et light en proposant des cotisations annuelles plus basses. Une forte augmentation telle que proposée par la FSG n'est pas forcément obligatoire aujourd'hui.

Résorber le déficit structurel à sa racine

Il faut s'attaquer de manière durable aux causes du déficit structurel existant. Si une augmentation marquée des recettes issues des cotisations des membres peut améliorer le résultat à court terme, elle ne s'attaque pas aux causes profondes. Si les structures de coût, le volume de prestations et les priorités restent inchangés, le danger existe que la fédération se retrouve à nouveau confrontée à un déficit structurel dans quelques années.

Par conséquent, l'augmentation des cotisations doit intervenir s'être sérieusement penché sur les structures de coût, les prestations, les projets et les priorités stratégiques ; dans cette optique, il convient de réévaluer régulièrement les prestations qui apportent une valeur ajoutée concrète et durable pour les sociétés, les associations et les membres.

Proportionnalité et utilisation responsable des fonds

L'ATV veut éviter une trop grande précipitation qui pourrait engendrer inutilement une fortune trop élevée. Disposer de moyens financiers considérables s'accompagne du danger d'encourager des projets supplémentaires sont les bienfaits pour la gymnastique n'ont pas été suffisamment prouvés ou dont la durabilité ne peut être garantie.

La FSG investit systématiquement de manière à produire un bénéfice mesurable pour la gymnastique suisse. Les projets de plus grande envergure ainsi que les activités de consultants externes nécessitent de fournir un examen critique en termes de coûts, d'effets et de durabilité (exemple du développement d'un tableau de bord en collaboration avec PwC). L'ATV est d'avis que ce type de projets nécessitent d'être soigneusement analysés minutieusement afin de s'assurer que les moyens financiers engagés génèrent une plus-value significative pour le sport.

La situation particulière de PluSport

L'ATV se montre critique envers l'augmentation prévue des cotisations pour PluSport. La cotisation FSG passerait de CHF 10.- actuellement à CHF 20.-, soit une augmentation de 100 %. En parallèle, l'offre spécifique proposée au sein de la FSG à cette catégorie de membres est limitée. L'ATV est d'avis que le doublement de la cotisation ne se justifie pas par une valeur ajoutée supplémentaire. L'ATV demande de laisser la cotisation FSG pour PluSport inchangée, soit à CHF 10.-.

Nachwuchs als Basis des Turnens



Les enfants et les jeunes sont l'avenir de la gymnastique suisse. Or, la FSG propose de faire passer la cotisation FSG pour cette catégorie de CHF 13.50 à CHF 20.-, soit une augmentation de 48,1 %. L'ATV pense que cela représente une charge trop importante et demande donc de se limiter à une augmentation notable mais supportable de 33 %, donc une cotisation de CHF 18.-. Il est en effet essentiel de réduire au maximum les obstacles financiers à l'accès pour les sociétés et les familles, notamment dans le domaine de l'encouragement de la relève.

Principe de politique financière

L'Association appenzelloise de gymnastique reconnaît l'urgence de disposer de finances saines, et elle est disposée à apporter une contribution appropriée à la stabilisation financière de la Fédération suisse de gymnastique. Elle estime qu'une stabilisation durable repose sur les trois éléments suivants :

1. une adaptation des cotisations de membres qui soit modérée et supportable,
2. un examen minutieux des coûts et structures et l'optimisation des coûts et des structures,
3. la définition de priorités univoques pour les projets et prestations ayant un effet positif direct et démontrable sur la gymnastique.

L'ATV estime que financer un déficit structurel en augmentant les cotisations des membres n'est pas une solution sur le long terme.

Proposition de résolution

Il est demandé à l'Assemblée des délégués de la Fédération suisse de gymnastique de fixer comme suit les cotisations annuelles :

Adultes standard : CHF 56.- FSG, plus CHF 3.- CAS = CHF 59.-

Adultes light : CHF 30.- FSG, plus CHF 3.- CAS = CHF 33.-

Enfants et jeunes : CHF 18.- FSG, plus CHF 2.50 CAS = CHF 20.50

PluSport : CHF 10.- FSG, plus CHF 3.- CAS = CHF 13.-

Pour l'Association appenzelloise de gymnastique



Christian Giger, président